

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 JUN 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Six du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Ghislaine GISORS – Paulette LAPIN (excusée – pouvoir donner à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – MM Julien BONDOT (déplacé) – Solaire COCO (excusé ; pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Philippe SARABUS (déplacé) – Mme Christiane GANE – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ADOPTION DE L'ORGANISATION
DU TEMPS SCOLAIRE A PARTIR
DE LA RENTRÉE 2018**

CM-2018-3S-DE-44

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la synthèse des conseils d'école extraordinaire et l'avis de l'Inspecteur de circonscription ;

Vu la nouvelle proposition de la Ville adressée au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) en date du 31 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission "Vie Scolaire et Réussite Éducative" en date du 7 juin 2018 ;

Considérant la volonté de la municipalité de mettre en place de nouveaux horaires scolaires tenant compte du développement harmonieux des enfants scolarisés au Gosier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la nouvelle organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques du territoire du Gosier, comme suit :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
8h00-11h30	Classe	Classe		Classe	Classe
11h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h00	Classe	Classe		Classe	Classe
16h00-18h00	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Article 2 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
09 JUL. 2018
Et publication ou notification le
09 JUL. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 26 juin 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire en charge
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption de l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2018

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2018

Numéro de l'acte : CM20183SDE44 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180626-CM20183SDE44-DE

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement